

Procès-verbal de la Séance du 04 août 2025 à 20H

Quorum : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

Après ouverture de la séance Nadine PECHABADEN a été élue Secrétaire de séance,

Présents : COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, MARCHAND Jean-Marie, MIQUEL Anthony, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques

KRIEGER Anne-Laurence est arrivée à 20h15

Procuration(s) : TREBOSC Damien à DURRUTY Bernard

Absent(s) : JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Président de séance : M. DURRUTY Bernard

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du compte rendu du CM du 07 juillet 2025
- Aliénation d'un bien de la commune au 50 rue d'Orléans
- Approbation d'une convention de servitude entre la commune et TE 47
- Décisions du Maire
- Questions diverses

1 - Validation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025

VOTE : adopté à l'unanimité

2 – D-2025-032- Vente d'une maison d'habitation 50 rue d'Orléans

Le Maire expose au conseil municipal,

dans le cadre de la gestion des biens relevant de son domaine privé, la commune entend céder la maison d'habitation sise à PUYMIROL (47270) 50 rue d'Orléans, sur la parcelle AB 312 d'une surface de 279m².

L'agence IARD, mandatée pour s'occuper de la vente, a trouvé un acquéreur au prix de 89000€ net vendeur.

Il est proposé au conseil municipal de céder la maison au prix de 89000€ net vendeur, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de céder la maison d'habitation sise à PUYMIROL (47270) 50 rue d'Orléans, sur la parcelle AB 312, au prix de 89.000€ net vendeur
- DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'opération

VOTE : adoptée à l'unanimité

3- D-2025-033- Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE47

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles cadastrées section C numéro CR au lieu-dit Barrère au bénéfice de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire 472812301-RENFO01.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

VOTE : adoptée à l'unanimité

4 – Décision du maire

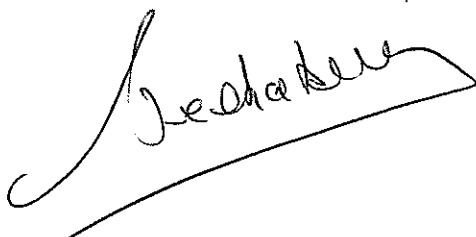
Néant.

5 - Questions diverses

- Cabinet du docteur Nandjou : la mairie a mis à l'étude la pose d'une climatisation
- Travaux sur le chemin Au Maure : le talus glisse et nécessite un enrochement. Des devis ont été demandés
- Ecole :
 - o un bilan énergétique sera réalisé
 - o les vitrages stop-sol vont être posés à la cantine
 - o l'équipe Ateliers vient de terminer les travaux de peinture de la classe des CM.
- Eglise Notre-Dame : les élus débattent au sujet de la restauration d'une ferme qui pose question
- Cimetière du bourg : la création d'un cheminement sera étudiée après la Toussaint, en fonction des reprises de tombes
- OPAH-RU : une opération de réhabilitation complète sera prise en charge par l'OPAH-RU au niveau du pôle Tonicello-Mairie-Magné. Prise en charge de 80% par l'Etat.
- Village d'Avenir : la réunion de restitution de l'étude s'est tenue le 09 juillet à Beauville. L'Etat a remis un fascicule dans lequel sont repris les axes de développement envisagés par les élus. Les actions sont déclinées par fiche et selon une programmation à plus ou moins long terme. Le fascicule est à la disposition des élus.
- Bastides en fêtes 2025 : elle se tiendra les 25 et 26 octobre en parallèle de Octobre Rose. Animations prévues : exposition du Foyer des Aînés, BAL, Escape Game, visites du Musée. Appel aux bénévoles : le conseil prévoit de solliciter les associations. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

A 21h00 l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée

Le Secrétaire de séance,



Fait à Puymirol
Le Maire,

